**Formulaire de consultation sur le service d’annonce central et indépendant du sport suisse**

**Informations générales**

Objet : La procédure consultative porte sur le Code d’éthique ainsi que sur la structure et l’intégration du système d’annonce (présentation).

Format : Nous vous prions de bien vouloir nous renvoyer votre feed-back à l’aide du présent formulaire au format Word. Cela nous facilitera le traitement de vos réponses.

Délai : La procédure consultative court jusqu’au dimanche 20 juin 2021. Veuillez nous faire parvenir vos réponses par e-mail à l’adresse spiritofsport@swissolympic.ch.

Dossier : [Lien](https://www.swissolympic.ch/fr/a-propos-de-swiss-olympic/swiss-olympic-se-presente/consultation-du-systeme-dannonce-central-du-sport-suisse)

Des questions ? 20.5., 08h30-09h30 et 1.6., 16h-17h. -> [Lien pour joindre](https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3Ameeting_ODUyYjJmN2MtNGI1Mi00ZTYzLThkYTktZjk4OWM4ZDgyYTMy%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%22fef6454e-91db-4a24-b11d-5513a22e7bd9%22%2c%22Oid%22%3a%224f7cc7c1-b95f-4694-8ac8-1479b12cec37%22%7d)

**Vos coordonnées**

Nom de votre organisation :

Personne responsable :

En cas de questions (e-mail/tél.) :

**Procédure consultative**

1. **Saluez-vous le futur système d’un service d’annonce central (dans le cadre d'une fondation indépendante "Swiss Sport Integrity") avec un code d’éthique interdisciplinaire au lieu des solutions actuelles des associations ?**
2. **Swiss Sport Integrity devrait non seulement recevoir et enquêter sur les rapports d'abus et d'actes répréhensibles, mais aussi offrir un conseil initial aux personnes concernées. Il faut faire appel à des spécialistes externes pour obtenir des conseils supplémentaires ou une aide aux victimes. Quelles sont les exigences auxquelles doit répondre le conseil initial en particulier ?**
3. **Êtes-vous d'accord que la prévention et la formation à l'éthique et à la bonne gouvernance dans la gestion des fédérations doivent rester de la responsabilité des fédérations sportives nationales et de Swiss Olympic ?**
4. **Faut-il impliquer les fédérations membres dans les procédures concernant les violations de l'éthique par les membres des fédérations ? Si oui, sous quelle forme ?**
5. **Les infractions sont-elles expliquées de manière suffisamment claire et exhaustive dans le Code d’éthique ? Pensez-vous que des compléments spécifiques au sport soient souhaitables ou nécessaires ? Lesquelles ?**
6. **Souhaitez-vous faire des remarques d’ordre général concernant Swiss Sport Integrity et le Code d’éthique ?**